



**PRECISIONS SUR LE REGLEMENT
DES COMPETITIONS NATIONALES DE SAMBO 2017-2018**

- **Licences F.F.L.&D.A. « Sambo »** : Tous les participants doivent être licenciés dans un club affilié à la F.F.L.&D.A. au regard des dispositions prévues dans le règlement des affiliations et des licences. La **licence F.F.L.&D.A. « Sambo » avec photo** de la saison sportive en cours doit obligatoirement être présentée à la pesée de toutes les compétitions.

A partir de la catégorie Minimes, l'accès à aux **compétitions nationales** n'est possible qu'avec **deux licences F.F.L. & D.A. Sambo** minimum (consécutives ou non). L'accès à ces compétitions peut être rendu possible la **première année de licence sous réserve de dérogation accordée par le responsable de la commission haut niveau du C.F.S., à condition** :

- D'avoir été licencié en Sambo les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- D'avoir été licencié en Grappling ou en Lutte les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- De justifier d'un niveau national dans d'autres disciplines similaires style Judo, (une preuve est nécessaire)

Les **demandes de dérogation motivées** (Annexe 1) doivent être adressées au responsable de la commission haut niveau, M. Guillaume ALBERTI, par courriel à guillaume.alberti@cegetel.net uniquement, **pour la date indiquée dans la circulaire d'information relative à la compétition.**

Les dérogations accordées au titre de la saison sportive 2017-2018 sont valables pour toute la durée de la saison sportive précitée mais n'ouvrent pas droit pour leurs titulaires aux sélections internationales.

En cas de **non justification des deux licences**, une consultation de la base de données informatique des licences (<http://www.fflutte.org>) pourra être effectuée à la pesée, par le directeur de la compétition.

Masters : Les compétiteurs ayant une licence F.F.L.&D.A. « Sambo » de la saison en cours notifiée « Sénior » mais ayant plus de 35 ans le jour de la compétition, peuvent participer aux coupes nationales « Masters ».

- **Assurance** : Les samboïstes qui présenteront à la pesée une licence F.F.L.&D.A. 2017-2018 sur laquelle il sera indiqué « Assurance : Non », devront présenter à la pesée, une attestation de leur assurance précisant la couverture de la pratique du Sambo en compétition. Les compétiteurs ne possédant pas une licence principale Sambo en discipline 1 avec assurance fédérale de la saison en cours, ne peuvent prétendre à une sélection internationale.

- **Nationalité** :

1°)- **Championnats de France** : A partir de la catégorie d'âge **Cadets** (y compris les Minimes surclassés), les samboïstes en possession d'une **licence F.F.L.&D.A. notifiée « Etranger » peuvent participer aux championnats de France** à condition, sans dérogation possible, **d'avoir été licencié F.F.L.&D.A option Sambo 2 saisons sportives minimum** (consécutives ou non).

2°)- **Coupes de France** : Les samboïstes en possession d'une **licence F.F.L.&D.A. notifiée « Etranger » peuvent participer aux coupes de France.**

- **Certificat Médical** :

1°)- **Sambo-sportif** : Les compétiteurs devront se présenter à la pesée munis de d'un **certificat médical de non contre indication à la pratique du Sambo en compétition datant de moins de 2 ans.**

2°)- **Sambo-combat** : Les compétiteurs auront obligation de présenter à la pesée :

- Un **certificat médical de non contre indication à la pratique du Sambo de combat en compétition datant de moins d'un an, établi par un médecin titulaire d'un C.E.S., d'un D.E.S.C. ou d'une capacité en médecine et biologie du sport** (cachet, entête ou inscription par le médecin faisant foi).

L'examen médical devra notamment obligatoirement comporter :

- un examen neurologique et de la santé mentale ;
- un examen ophtalmologique : acuité visuelle et champ visuel.
- Une **déclaration sur l'honneur attestant que le compétiteur n'a subi aucune mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) dans les 28 jours précédant la compétition** (Annexe 2).

3°)- **Masters** : Les compétiteurs **Masters de plus de 45 ans** devront également présenter à la pesée un **certificat médical spécifique** (Annexe 3).

- **Passeport sportif** : Pour toutes les compétitions nationales, les compétiteurs auront obligation de présenter à la pesée un **passeport sportif** (*) sur lequel seront inscrits ses résultats sportifs et sur lequel le médecin assurant la surveillance médicale de la compétition devra inscrire toute mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) et toute blessure grave.

(*) : Les passeports sportifs sont à commander par les responsables des clubs au prix de 7 € l'unité (5 passeports minimum pour envoi postal), auprès de la Trésorière du C.F.S. : Mme Françoise ASSIÉ – Trésorière du CFS – 1 impasse des Fauvettes - 82710 Bressols - 06 23 93 83 48 - frassie@free.fr

- **Surclassement de catégories d'âges** :

1°)- **Sambo-sportif** :

- Les compétiteurs de la **catégorie Juniors peuvent concourir dans la catégorie Espoirs** sans condition de surclassement.
- Les compétiteurs de la **catégorie Espoirs peuvent concourir dans la catégorie Seniors** sans condition de surclassement.
- Le surclassement de **catégorie d'âge** est réservé aux Samboïstes **2^{ème} année Benjamins, 2^{ème} année Minimes et 2^{ème} année Cadets**, ayant des aptitudes avérées par des résultats significatifs au niveau national (sportifs potentiels pour le haut niveau) selon le référent technique F.F.L./C.F.S. (Franck GERARDS) chargé d'effectuer la demande de surclassement en utilisant le **formulaire de demande de surclassement joint** (Annexe 4) qui sera présenté à la pesée ; est à renvoyer à f.gerards@fflutte.org pour la date indiquée dans la circulaire d'information relative à la compétition.

Le formulaire de demande de surclassement précise que :

- Le surclassement n'est autorisé qu'après accord du Président de la F.F.L.&D.A. ;
- Le surclassement est valable pour la saison en cours ;
- Le certificat médical de surclassement doit être réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport ;
- Une autorisation parentale est nécessaire.

2°)- **Sambo-combat** :

- Seuls, les compétiteurs de la **catégorie Espoirs**, de nationalité française, **peuvent concourir dans la catégorie Seniors** sans condition de surclassement. **Aucun autre surclassement de catégorie d'âges** ne sera accepté dans ces compétitions.
- Les compétiteurs engagés dans une catégorie de poids d'âge **Masters ne peuvent en aucun cas s'engager** dans une catégorie de poids d'âge **Seniors**. De même, les compétiteurs **de plus de 35 ans** engagés dans une catégorie de poids d'âge **Seniors ne peuvent en aucun cas s'engager** dans une catégorie de poids d'âge **Masters**.

Les compétiteurs qui ne seront pas en règle à la pesée seront exclus de la compétition.

• **Engagements :**

- **Individuels :** L'inscription des Samboïstes, dans une catégorie de poids, est obligatoire via le site www.fflutte.org (rubrique outil / inscription aux compétitions), pour la date indiquée dans la circulaire d'information relative à la compétition.

Attention : L'inscription aux compétitions par Intranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur l'Intranet.

- **Equipes de clubs :** Le document Excel joint à la circulaire d'information relative à la compétition est à adresser, impérativement signé par le Président du club avec le numéro de licence F.F.L. « Sambo » de chaque compétiteur engagé porté sur le document, pour la date et à l'adresse indiquées dans la circulaire précitée.

- **Paievements des engagements** (10 €par individuel et 60 €par équipe) s'effectue ; soit :

- **Par virement bancaire :**

Intitulé du compte : CTE FRANCAIS DE SAMBO FFL

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1120 6201 5008 2085 3934 049

Par chèque bancaire, à : **Mme Françoise ASSIÉ** – Trésorière du CFS – 1 impasse des Fauvettes - 82710 Bressols

- **Intervention chirurgicale :** Le licencié, ou ses parents ou son tuteur légal s'il est mineur, accorde ou non chaque année l'autorisation aux dirigeants des clubs de faire pratiquer les soins d'urgence en cas de besoin. Les hôpitaux peuvent ne pas prendre en considération cette autorisation. Nous vous conseillons donc de vous faire délivrer une telle autorisation à l'occasion de **chaque déplacement**. Nous précisons que les professionnels de santé ont besoin de l'accord exprès du ou des parents pour intervenir (Annexe 5).

• **Règlements :**

1°)- **Sambo-sportif :**

A- Championnat de France :

Catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors masculins et féminines

Seuls les Champions de France Seniors se verront honorés de la ceinture tricolore.

B- Coupe de France :

Catégories Masters (A ; B ; C ; D ; E ; F) masculins et féminines

C- Critérium National :

Catégories Benjamins masculins et féminines

D- Rencontre Nationale :

Catégories Poussins B et Poussins C masculins et féminines

- **Règlement F.I.A.S. et C.F.S.**

- **Système de compétition :**

- Les catégories de poids de **moins de six engagés** combattront en **une seule poule sans match éliminatoire** (tournoi nordique).

A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant de se rencontrer au dernier tour. A l'inverse, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant de se rencontrer obligatoirement au premier tour.

Points attribués en poule pour le classement général :

Place	Poule de 2	Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5
1 ^{er}	2	3	4	5
2 ^{ème}	1	2	3	4
3 ^{ème}	*	1	2	3
4 ^{ème}	*	*	1	2
5 ^{ème}	*	*	*	1

- Les catégories de poids de **six engagés et plus** combattront en **tableau à élimination directe à double repêchage**.

A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi-tableau. De même, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi puis par quart de tableau.

Points attribués en tableau pour le classement général :

Place	Tableau de 2	Tableau de 3 à 4	Tableau de 5	Tableau de 6 à 8	Tableau + de 8
1 ^{er}	2	3	5	6	6
2 ^{ème}	1	2	4	5	5
3 ^{ème}	*	1	3	4	4
5 ^{ème}	*	*	1	2	3
7 ^{ème}	*	*	*	1	2

2°)- Sambo-combat :

A- Championnat de France :

Catégorie Seniors Masculins

- Règlement F.I.A.S. et C.F.S. avec les modifications suivantes :

- Frappes au sol et dans le bas ventre interdites
- Coups de coude interdits
- Coups de tête interdits

= Seuls les **Champions de France** se verront honorés de la **ceinture tricolore**.

B- Coupe de France :

Catégories Espoirs et Masters (A ; B ; C ; D ; E ; F) Masculins et Féminines et Seniors Féminines

- Règlement F.I.A.S. et C.F.S. avec les modifications suivantes :

- Frappes au sol et dans le bas ventre interdites
- Coups de coude interdits
- Coups de tête interdits

Catégories Cadets et Juniors Masculins et Féminines

- Règlement F.I.A.S. et C.F.S. avec les modifications suivantes :

- Frappes au sol et dans le bas ventre interdites
- Coups de coude interdits
- Coups de tête interdits
- Frappes à la tête interdites
- Coups de genoux interdits

- **Système de compétition (A et B) en tableau à élimination directe à double repêchage.**

A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi-tableau. De même, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi puis par quart de tableau.

Points attribués en tableau pour le classement général :

Place	Tableau de 2	Tableau de 3 à 4	Tableau de 5	Tableau de 6 à 8	Tableau + de 8
1 ^{er}	2	3	5	6	6
2 ^{ème}	1	2	4	5	5
3 ^{ème}	*	1	3	4	4
5 ^{ème}	*	*	1	2	3
7 ^{ème}	*	*	*	1	2

3°)- Equipes de clubs mixtes Sambo-sportif :

- **Catégories d'âges autorisées : Juniors majeurs, Espoirs, Seniors et Masters**
- **Surclassement de catégorie de poids :**
 - Compétiteurs (titulaires et remplaçants) engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils sont pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).
 - Surclassement d'une catégorie de poids des compétiteurs autorisé lors des rencontres
- **Composition des équipes :**
 - **4 Masculins et 2 Féminines**
 - 4 combattants minimum, dont 1 féminine minimum, licenciés obligatoirement dans le club
 - 1 remplaçant autorisé dans chaque catégorie de poids
 - Renforts extérieurs autorisés
- **Catégories de poids :**
 - **Masculins : -68 Kg ; -74 Kg ; -82 Kg ; +82 Kg**
 - **Féminines : -60 Kg ; +60 Kg**
- **Règlement et système de compétition joints (Annexe 6)**

4°)- Arbitrage Vidéo :

- La vidéo pourra être consulté par : le chef de tapis, le juge, l'arbitre central et le responsable de l'arbitrage de la compétition. Aucune autre personne que celles du corps d'arbitrage cité précédemment n'est habilitée à regarder la vidéo.
- Procédure pour demander un arbitrage vidéo :
 - 1- L'entraîneur assis sur la chaise lève la main pour signaler sa réclamation (aucune revendication orale ne doit être émise sous peines d'expulsion du coach).
 - a) La réclamation est justifiée : le coach pourra réitérer une autre demande.
 - b) La réclamation est injustifiée : le coach ne pourra plus faire appel à la vidéo jusqu'à la fin du combat.
 - 2- Le corps d'arbitrage donnera le résultat du visionnage avant de reprendre le match.

• Tenue :

- Les compétiteurs qui se présenteront sur la surface de compétition avec une tenue de Sambo non conforme ne seront pas acceptés. Ils auront 2 minutes pour se présenter à nouveau sur le tapis avec une tenue réglementaire sous peine de se voir éliminés (match perdu). Ils se verront également pénalisés d'un avertissement verbal pour un retard supérieur à 30 secondes et inférieur à 1 minute, d'un premier avertissement et d'un point de pénalité pour un retard supérieur à 1 minute et inférieur à 1 minute 30 secondes et d'un second avertissement et de 2 points de pénalité pour un retard supérieur à 1 minute 30 secondes.
- **1^{er} Samboïste appelé sur tapis en rouge, 2^{ème} Samboïste appelé sur tapis en bleu**
- **Les coachs** (un seul par combattant) ne seront admis dans la zone de compétition que vêtus d'un **survêtement** et chaussés de **chaussures de sport**. Ils devront rester assis pendant toute la durée du combat et être **respectueux du corps d'arbitrage, des samboïstes et des coachs adverses**.
- La **tenue et les équipements réglementaires des juges arbitres** sont composées :
 - a)- Pour les arbitres fédéraux et internationaux : d'un polo blanc avec la manche droite de couleur rouge et la manche gauche de couleur bleue, d'un pantalon blanc, de chaussettes et chaussures de sports recouvertes de chaussons (sur-chaussures), et d'un sifflet ;
 - b)- Pour les arbitres départementaux, régionaux et stagiaires : d'un polo blanc, aux poignets des manchettes de couleur rouge (à droite) et bleue (à gauche), d'un pantalon noir et d'un sifflet.

1°)- Sambo-sportif :

La tenue réglementaire est la suivante :

- **Kurtka** : réglementaires et de **couleur rouge et bleue**
- **Sportive Trusi** : short moulant de **couleur assortie avec la Kurtka** couvrant au maximum la moitié de la cuisse (pas de trusi bariolé ou fantaisiste)
- **Bortsovki** : chaussures de Sambo à semelles souples, **semelles rigides interdites**.
- **Ceinture** : **intégrée dans la Kurtka** et de la couleur de la veste ou correspondante au grade du Samboïste

2°)- Sambo-combat

La tenue réglementaire est la tenue de Sambo sportif avec les équipements supplémentaires suivants :

- **Gants** : doigts ouverts et recouvrant les premières phalanges uniformément, **bleu ou rouge** (coussin de frappe sur poing assez conséquent afin d'amortir les coups). **Pas de gants de frappe de sac.**
- **Casque** : sans boucle métallique, sans mentonnière et sans protection des pommettes, **bleu ou rouge**
- **Protèges tibias-pieds** : souples et couvrant le coup de pied, **bleu ou rouge**
- **Protège dents**
- **Coquille, homme et femme**
- **Protège poitrine** (pour les féminines uniquement)



Fait à Maison Alfort, le 19 décembre 2017

Kris CANALES
Président C.F.S.



Franck GERARDS
Réfèrent technique Sambo F.F.L.&D.A.

